



VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 3 juillet 2024

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Daniel TARDET, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Émilie GIRAUD, Madame Élodie SUTRA, Monsieur Alcide BORDE, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Claudie PILLET, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Claude GRENON.

Étaient absents représentés :

Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Madame Frédérique RAGOT qui a donné pouvoir à Madame Élodie SUTRA,
Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ,
Madame Nadine GIRARD qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU

Étaient absents et non excusés : Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Younes BIAR.

Étaient également présents :

Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Charlotte LÔ, du service Citoyenneté.

Convocation envoyée le : 27 juin 2024 - **Affichage en Mairie le :** 27 juin 2024

2024.01.19 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.01.25 en date du 17 juin 2020, modifiant le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères, rappelle à l'Assemblée la modification du règlement intérieur et l'engagement de la Municipalité, de joindre à chaque convocation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance précédente.

Ainsi, avec la convocation pour la séance du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2024, chaque Conseiller a reçu le procès-verbal par mail de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2024.

Madame le Maire, Présidente de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À l'unanimité des suffrages exprimés,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2024,
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le



ID : 017-211704341-20240703-2024_01_19-DE

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
En Mairie, le 04 juillet 2024,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,

Nicolas JOYET.



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr